

POLICE NATIONALE

Fiche technique de vérification des « Deux Roues »

Type de véhicule examiné : Cycle Cyclomoteur

Date : Lieu de l'examen :

	En état de		Absence d'éléments		En état de		Absence d'éléments
	fonctionnement	d'usure			fonctionnement	d'usure	
Commande du frein AV				Avertisseur sonore			
Commande du frein AR				Catadioptré AV			
Frein AV				Catadioptré AR			
Frein AR				Cataroue AV			
Dispositif réfléchissant aux pédales				Cataroue AR			
Jante AV				Rétroviseur gauche			
Jante AR				Echappement			
Pneu AV				Plaque d'immatriculation			
Pneu AR				Caches clignotants			
Feu AV				Cache feu AR			
Feu AR				Vignette assurance			

OBSERVATIONS : _____

Fiche à faire viser par les parents
et à rapporter à l'établissement scolaire

Signature de l'agent vérificateur

NOUS VOUS RECOMMANDONS DE FAIRE REMETTRE RAPIDEMENT EN ETAT LES ORGANES DEFFECTUEUX QUI VOUS SONT SIGNALES.

Rappel : EN CAS DE CONTROLE SUR LA VOIE PUBLIQUE PAR LES AGENTS DE LA POLICE NATIONALE, VOUS ETES PASSIBLE, POUR CHAQUE ELEMENT DEFFECTUEUX OU MANQUANT, D'UN TIMBRE AMENDE MINORE.

Nota : Depuis le 2 Mars 2007, un cyclomotoriste en permanence, doit allumer ses feux de JOUR comme de nuit.

Avant le 1^{er} Janvier 2009, tout cyclomoteur devra obligatoirement être immatriculé.